

HA BILLEMENT

CUI RS

TEX TILES

C.F.D.T.

HA - CUI - TEX N° 249 — NOVEMBRE 1971

SOMMAIRE

● VIE FEDERALE

L'Action, toujours l'Action, UGECO avec plus de cinq semaines de grève en est le symbole.

● TEXTILES NATURELS

Barème de salaires applicables au 1^{er} octobre 1971.

● CALENDRIER 1972

A l'image de la couverture HA.CUI.TEX aux militants 1972, reprenant les objectifs définis collectivement à Dijon, il peut être commandé par les sections au prix unitaire de 9 centimes, pris au siège de la Fédération, ou de 10 centimes en cas d'expédition.

● RAPPORT D'ORIENTATION

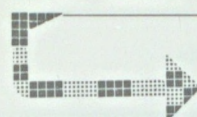
Document rédigé après le Congrès fédéral sous la responsabilité du Conseil fédéral.

Il a pour but d'expliciter et de compléter la résolution d'orientation élaborée et votée au Congrès.

C'est un outil pour l'Action et la réflexion des militants, des sections syndicales. Il doit être étudié et discuté en équipes. Ce sera l'occasion d'approfondir l'orientation, de préciser les objectifs et de dégager les moyens pour continuer la lutte.

D'autres exemplaires sont disponibles à la Fédération, au prix de 1 F l'unité.

HA-CUI-TEX



aux syndicats et sections

- 16 septembre 1971 : Spécial **HABILLEMENT**
 - Le 29 à Paris... pour les salaires
 - Communiqué C.F.D.T. - C.G.T.
- 16 septembre 1971 : Spécial **CHAUSURES**
 - Compte rendu de la réunion paritaire
 - Consignes d'Action.
- 20 septembre 1971 : Spécial **TEXTILES NATURELS**
 - Pas une minute à perdre
 - Réunion intersyndicale.
- 22 septembre 1971 : Circulaire **MAROQUINERIE**
 - Compte rendu de la réunion paritaire du 21 septembre.
- 24 septembre 1971 : Spécial **CUIRS**
 - Soutenez-les
 - Après l'échec des réunions paritaires Cuirs
 - Compte rendu du conseil de branche
 - Perspectives d'évolution de nos branches dans le 6^e Plan
 - Inscription pour la session de branche.
- 30 septembre 1971 : Spécial **HABILLEMENT**
 - Compte rendu de la réunion paritaire pour les salaires
 - A propos des classifications Employés - Du nouveau pour les mensuels
 - Comment doit être appliqué l'accord mensualisation.
- 5 octobre 1971 : Spécial **MAROQUINERIE**
 - Compte rendu de la réunion paritaire du 4 octobre.
- 7 octobre 1971 : Spécial **TANNERIE - MEGISSERIE**
 - Compte rendu de la réunion paritaire du 6 octobre.
- 6 octobre 1971 : Spécial **TEXTILES NATURELS**
 - Compte rendu de la réunion des responsables
 - Compte rendu réunion structures des salaires
 - Informations E.T.A.M.
 - Compte rendu de la commission paritaire du 6 octobre.
- 14 octobre 1971 : Spécial **HABILLEMENT**
 - La commission paritaire du 12 octobre
 - La courbe du scandale dans l'Habillement.
- 18 octobre 1971 : Spécial **TEXTILES NATURELS**
 - La position C.F.D.T. suite à l'accord du 6 octobre
 - Un accord, une étape, une nouvelle situation.
- 20 octobre 1971 : Spécial **T.A.S.**
 - Compte rendu de la réunion E.T.A.M. sur les problèmes de la V.P. à Rhône-Poulenc Textiles
 - Copie de la lettre adressée à M. DURIEUX, Direction Générale R.P.T.
- 25 octobre 1971 : Spécial **CHAUSURES**
 - Des dates à retenir
 - Compte rendu de la réunion paritaire du 22 octobre.
- 25 octobre 1971 : Spécial **T.A.S.**
 - Compte rendu du Comité de Liaison R.P.T. - T.A.S.
 - Copie des lettres adressées à la C.G.T. - F.O. et C.G.C. et au S.F.T.A.S.
 - Session trust R.P.T. et T.A.S. du 29 novembre au 3 décembre.

La force révolutionnaire contre la force réactionnaire

①
Poings levés
Ils avançaient
Drapeaux noirs
Avec leur espoir
Drapeaux rouges
L'air farouche.

③
Barbus
Tendus
Résolus
Des idées nouvelles
Une jeunesse exceptionnelle
Une énergie réelle.

⑤
Ce qu'ils voulaient ?
Du capitalisme : la fin.
Ce qu'ils ont trouvé ?
Les troupes de Marcellin.
Face à cette jeunesse
Des C.R.S.

⑦
Ils sont là
A vingt pas
Ils clament
Ils proclament
Leur lutte
Leur but.

⑨
Face à leur foi
Plus de choix.
Leurs bras enlacés
Se sont penchés
Dans leurs mains serrées
Des pavés.

⑪
Il y eu du sang
Il y eu des blessés.
Mais il y aura un temps
Où les forces de progrès
Face à la bêtise
Etabliront la justice
Face au facisme
Installeront le socialisme.

②
Casqués
Ils attendaient
Pas de bouquet
Mais des mousquets
En rangs serrés
Grenades et boucliers.

④
Peureux
Haineux
Prétentieux
Une mise en condition :
Défense de la civilisation !
Un désir de répression.

⑥
Ce qu'ils voulaient ?
Cogner !
Bouffer du communisme
et tout ce qui est en isme.
Leurs arguments ?
Des crosses et des canons.

⑧
Ils sont là
A quinze pas
Ils s'appellent
Force de l'ordre
Ils s'attellent
A créer le désordre.

⑩
Ils ont retrouvé leur sourire
Ils vont faire souffrir
Taper, torturer,
Matraquer, tuer.
Voilà leur politique future
Voilà toute leur culture.

SOMMAIRE

● VIE FEDERALE

L'Action, toujours l'Action, UGECO avec plus de cinq semaines de grève en est le symbole.

● TEXTILES NATURELS

Barème de salaires applicables au 1^{er} octobre 1971.

● CALENDRIER 1972

A l'image de la couverture HA.CUI.TEX aux militants 1972, reprenant les objectifs définis collectivement à Dijon, il peut être commandé par les sections au prix unitaire de 9 centimes, pris au siège de la Fédération, ou de 10 centimes en cas d'expédition.

● RAPPORT D'ORIENTATION

Document rédigé après le Congrès fédéral sous la responsabilité du Conseil fédéral.

Il a pour but d'expliciter et de compléter la résolution d'orientation élaborée et votée au Congrès.

C'est un outil pour l'Action et la réflexion des militants, des sections syndicales. Il doit être étudié et discuté en équipes. Ce sera l'occasion d'approfondir l'orientation, de préciser les objectifs et de dégager les moyens pour continuer la lutte.

D'autres exemplaires sont disponibles à la Fédération, au prix de 1 F l'unité.

H
F

16

16

20

22

24

30

5

7

6

14

18

20

25

25

OBTENIR DANS L'ACTION

➔ **UN RATTRAPAGE AVEC LES AUTRES PROFESSIONS**

- tant au niveau des salaires
- que des conditions de travail

PAR LA LUTTE DANS LES ENTRE-
PRISES.

➔ **D'AUTRES CHOIX POLITIQUES QUI PERMETTENT**

- La retraite à **60 ans** avec **800 F minimum** par mois pour tous

PAR LA LUTTE AVEC LES TRAVAIL-
LEURS DE TOUTES LES PROFESSIONS

Pour obtenir quelque chose de durable.

➔ **LE DÉVELOPPEMENT DE LA C'FDT**

- En proposant l'adhésion à tous les travailleurs.
- En augmentant progressivement le taux de la cotisation proportionnelle aux salaires.

Pour donner des moyens puissants nécessaires à toutes les structures de l'organisation.

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - Paris IX^e

24^{me} ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 1 F

Abonnement annuel : 8,50 F (10 numéros)

au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



*Pour les changements d'adresse, joindre la
dernière bande et 1 F en timbre poste.*



Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, PARIS IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE

DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T.

Téléphone : 878-91-03 - 526-63-09

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Le Directeur de la publication : D. HUG — Imp. Artésienne, 62 - Liévin

A TRAVERS L'ACTION →

- Le rattrapage et
- L'amélioration des conditions de travail

DES RÉSULTATS

Avant, pendant et après les Commissions Paritaires salaires HA-CUI-TEX, les actions ont été et continuent d'être nombreuses, longues et dures. Avec ces deux revendications, on remet en cause des décisions arbitrales et les travailleurs ne s'y trompent pas en démarrant l'Action, les patrons devenant de plus en plus récalcitrants.

Le **phare** doit être mis tout d'abord sur **UGECO à Nantes** (confection militaire) dont les 300 travailleuses et travailleurs ont obtenu 15 centimes au-dessus des minimums de la Convention Collective (10 c. garantis quelque soit le rendement et 0,05 c. de rattrapage sur les salaires nantais), plus 10 centimes à valoir sur les prochaines augmentations nationales et cela après **36 jours de grève**. Commencée dans l'entreprise, la grève s'est durcie et les derniers quinze jours se sont terminés en piquet de grève pour empêcher les « jaunes » d'entrer. Un petit Batignolle titre un journal : « Et oui, comme aux Batignolles, le patron refusait de négocier ». **Mais les ouvrières ont gagné**. Elles auront 15 centimes de plus de l'heure, même si elles ne parviennent pas à faire le rendement exigé (les 2/3 du personnel concernés). **Elles ont gagné parce qu'elles se sont battues** et refusaient de reprendre le travail dans les mêmes conditions. **Elles ont gagné parce que les travailleurs des autres entreprises ont été solidaires** ainsi que les agriculteurs et les associations familiales. **L'ACTION et la SOLIDARITE leur ont permis de gagner**. Un qui est moins fier, le patron BERARD qui avait fait appel à la police pour déménager le piquet de grève. L'arbitrage de la main-d'œuvre demandé par la CFDT a permis une conclusion avant que la police intervienne. Il le regrette dans un communiqué distribué aux travailleuses...

Une autre grève dans les **DEUX-SEVRES** à **CERIZAY** provoquée par la diminution des salaires au rendement, chez **COUSSEAU** (**Habillement**). Après 3 jours de grève et la solidarité de l'interprofessionnelle, les ouvrières obtenaient 0,40 F sur les minima, soit 4,35 F au lieu de 3,95 F et la suppression du salaire lié au rendement.

Filatures Sélestat (Bas-Rhin) : Une action contre le salaire lié au rendement a été menée par une baisse des charges de travail de 15 %, qui a entraîné une baisse de production importante. L'employeur voyant les ouvriers déterminés dans la diminution des charges de travail, fait réparer les machines, améliorer les conditions de travail. **Résultat avec le maintien d'une baisse de 15 % des charges**, une augmentation de 10 % de la production a été enregistrée.

Les travailleurs de l'Habillement dans le NORD et le PAS-DE-CALAIS ont réagi fortement après l'échec de deux commissions Paritaires nationales sur les salaires. Information dans les entreprises, dénonciation sur la place publique des conditions de travail et de salaire, grève dans 29 Etablissements, minimum 8 H, certaines de 12 H. Il y a longtemps que l'on avait pas tant parlé de l'habillement et de ses travailleurs. **Premiers résultats** : 5 % sur les réels avec un minimum de 0,30 F pour les horaires et 52,20 F pour les mensuels et 4,30 F de salaire minimum.

Chez EXELSA à ANGERS (Bonneterie) : Après 2 H de grève, les travailleuses ont obtenu 0,10 F de plus que l'accord Textiles Naturels du 6 octobre et 0,15 F pour 2 postes.

Là où il y a eu ACTION, il y a RESULTATS.

La **SOLIDARITE** des autres entreprises a aussi joué un grand rôle. Nous devons y réfléchir, elle n'a pas beaucoup répondu dans la fédération.

D'autres conflits se déroulent : chez **GLUCK** (Alsace) et **ROSY** (Pas-de-Calais), sachons que notre participation, tant dans l'Action que sur le plan financier, peut leur permettre d'aller vers la victoire. Adresser les fonds à :

F.I.H.C.T. - C.F.D.T. Solidarité : C.C.P. Paris 11-852-60

SUR LE PLAN NATIONAL

● **HABILLEMENT**

— **Confection Civile** : Deux commissions paritaires se sont tenues les 29 septembre et 12 octobre pour les salaires. Aucun accord n'a pu être conclu, toutes les organisations syndicales ont refusé les propositions patronales : 3,94 point 100 et 4,20 F de garanties professionnelles. Une lettre a été adressée à la Main-d'œuvre par la C.F.D.T. et la C.G.T. pour la tenue d'une autre réunion paritaire. A ce jour, aucune réponse, les patrons refusent de faire d'autres propositions. Une recommandation

patronale a été faite sur les bases des chiffres cités plus haut.

Les refuser dans toutes les entreprises et imposer par l'Action nos contrepropositions, soit Catégorie A : 4,01 F et mini. professionnel à 4,25 F.

— **Confection militaire**, le 19 octobre pour les salaires. Comme pour la confection civile, cette réunion a échoué, les patrons de la Militaire faisant des propositions pour le 1^{er} novembre, après 2 suspensions de séance, inférieures à celles du Civil, c'est-à-dire :

1^{er} novembre : Point 100 = 3,92 F, soit une augmentation en 1 an de 10,57 % et un salaire garanti à 4,12 F après 6 mois.

1^{er} janvier : Point 100 = 4,00 F, soit 11 % en 1 an et 4,20 F de salaire garanti.

C'est dire que l'action doit continuer de se développer de partout pour l'ensemble de l'Habillement.

— **Parapluie** : La Commission Paritaire pour les salaires s'est tenue le 22 octobre. Cette branche reprenant chaque fois ce qui a été négocié dans la Confection Civile, il n'a pas été possible d'aller au delà de 3,94 pour le point A et 4,20 pour le salaire garanti. Les organisations syndicales ont bien entendu, refusé ces propositions.

— **Boutons** : Le 26 octobre à Paris, les patrons ont proposé : Point 100 : 3,70, soit une augmentation de 7 % par rapport au 1^{er} avril et 12,1 % par rapport à novembre 70. Le salaire garanti équivalait au coefficient 115, soit 4,25 F.

Après réflexion, les fédérations signèrent cet accord correspondant à ce que l'on voudrait obtenir dans les autres branches de l'Habillement.

La prise en charge du voyage de deux participants par organisation syndicale a été posée ainsi que la diminution de la durée de travail sans diminution de salaire.

— **Fourrure** : Deux réunions se sont tenues les 24 septembre et 11 octobre pour l'élaboration d'une **Convention Collective Nationale**. La prochaine a lieu le 22 novembre. Les organisations syndicales discutent sur la base de la Convention de l'Habillement et de l'accord fourrure de St-ETIENNE.

● CUIRS

— **Tanneries - Mégisseries** : Echec le 6 octobre pour les salaires. En proposant 5 % de mieux sur les minima au 1^{er} octobre (point 100 à 3,36), les patrons sont restés très en retrait sur les revendications des travailleurs. Les

patrons semblaient attendre le résultat de la Commission Paritaire Chaussure du 22 octobre. Prochaine réunion le 9 novembre.

— **Chaussure** : La seconde réunion paritaire du 22 octobre a permis d'obtenir une amélioration sensible des salaires minima + 7 % à compter du 1^{er} novembre et le **salaire minimum horaire garanti** passerait à la même date de 3,97 à 4,25. L'augmentation sur l'année se traduit par une **majoration des minima** de la convention de 11,64 %, c'est donc l'amorce d'un léger rattrapage.

Aucune organisation syndicale n'a donné sa réponse à l'issue de la réunion, bien qu'étant toutes favorables à une signature, il a été convenu de consulter nos mandants et de donner une réponse sous quinzaine.

Pour l'Annexe ETAM et les salaires ETAM et CADRES, une réunion est fixée au mardi 7 décembre.

La Commission EMPLOI Chaussure est convoquée par les patrons pour le mardi 23 novembre. A l'ordre du jour, l'application à notre profession de l'accord sur la Formation et le perfectionnement professionnel du 9 juillet 1970 et de la loi du 16 juillet qui s'y rapporte.

— **Maroquinerie** : Le 27 octobre, 3^e réunion paritaire Maroquinerie qui a permis d'aboutir à un accord prévoyant le relèvement des minima professionnels en deux étapes. Le point 100 passera de 3,11 à 3,27 au 1^{er} novembre et 3,32 au 1^{er} décembre, ce qui donne sur l'année une **évolution des minima de 11,80 %** comme dans la chaussure, c'est l'amorce d'un rattrapage. Toutes les organisations syndicales sont d'accord pour signer.

— **Pelleterie** : Après consultation des travailleurs, la CFDT signera la mensualisation ainsi que la CGT et FO. Si cette mensualisation n'a pas atteint en avantages ce que les mensuels de la profession ont comme garanties, elle

apporte des améliorations assez conséquentes pour les ouvriers.

— **Ganterie de peau** : Extension de l'Avenant n° 4 du 25 juin 1971 à l'Annexe 3 de la Convention Collective Nationale (fixation du salaire minimum professionnel des ouvriers et des mensuels).

● TEXTILES ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES

Le 12 octobre, se référant aux indices des prix, les patrons ont proposé 0,40 % puis 1 % de plus au 1^{er} octobre. Aucune organisation n'a accepté de signer cette proposition. Refus de discuter de l'EMPLOI en précisant qu'il ne pouvait être rien dit pour 1972.

A la suite de cet échec, le comité de liaison Rhône-Poulenc Textile CFDT a adressé une lettre à toutes les organisations syndicales leur demandant d'organiser la riposte au niveau de la branche TAS à partir de l'Emploi et des salaires, l'ensemble des travailleurs étant concernés.

Une seconde lettre a été envoyée aux patrons pour demander la tenue dans les plus brefs délais d'une autre commission paritaire à partir des revendications des travailleurs, c'est-à-dire les salaires, l'emploi, la retraite, la réduction du temps de travail et le droit syndical.

● TEXTILES NATURELS

— **Le 24 septembre, classification AM Laine, Filature cadré et tissage cardé et peigné.** Après avoir défini quelques postes repères, il a été convenu de faire des accords régionaux pour la Filature Laine cardée. Pour le tissage, une autre réunion doit se tenir nationalement le 18 novembre.

— **Commission Paritaire TN Paiement congé maternité aux ETAM.** Compte tenu des anciennes garanties et du paiement légal à 90 % pendant 14 semaines dans la limite du plafond, un accord a été signé pour les ETAM.

— Paiement à 90 % nets du salaire réel (au delà plafond Sécurité Sociale) pendant la prise en charge par la Sécurité Sociale du congé maternité.

— Le droit au paiement de la maladie n'est pas diminué par un congé maternité, ce qui était le cas jusqu'à maintenant.

Application pour les congés maternité qui débiteront au 1^{er} octobre.

— **Le 6 octobre pour les SALAIRES.** Après des propositions qui tenaient compte d'une réforme de structures, l'UIT a proposé :

Salaire minimum : 4,42 F au 1^{er} octobre 1971.

Réels : 0,25 F ouvriers ; 4 % pour les mensuels.

Barèmes : $176 \times k + 218$.

Un raccordement du coefficient 120 à 200.

Après consultation des syndicats, la signature a été donnée le 15 octobre, 59,7 % se sont prononcés pour et 40,3 % contre.

Cependant, beaucoup de réserves étant émises par ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre. Une lettre a été envoyée à l'Union Textile pour émettre des réserves :

— sur le montant de l'augmentation par rapport au rattrapage,

— sur le fait des augmentations hiérarchisées pour les mensuels,

— pour que les augmentations sur les salaires effectifs s'appliquent sur la base du 30 septembre et non du 1^{er} juin.

La CGT, FO, la CGC et la CFTC avaient, elles, signé depuis le 8 octobre.

● JEUX ET JOUETS

Augmentation des minima au 1^{er} octobre de 4,88 %, le salaire de base qui était 3,48 F depuis le 1^{er} juillet 1971 passe à 3,65 F au 1^{er} octobre. Le salaire de base mensuel 633 F au 1^{er} octobre.

DANS LES REGIONS

▲ NORD - PAS-DE-CALAIS

— **Habillement** : Suite à l'échec des Commissions Paritaires Nationales, des grèves ont été enregistrées dans les entreprises de l'habillement, malgré des propositions patronales sur les salaires réels allant de 0,19 F à 0,32 F de l'heure.

Le 25 octobre, commission paritaire **Habillement régionale**. Après plusieurs propositions patronales, les finales ont été : 5 % d'augmentation sur les salaires réels avec un minimum de 0,30 F pour les horaires et 52,20 F pour les mensuels. Salaire garanti régional après 3 mois de présence : 4,30 F (il était à 4,00 F). Ces augmentations sont applicables à la paie qui suit la date de l'accord en principe le 1^{er} octobre. En 1 an, l'augmentation sur les salaires réels aura été de 10 % avec un minimum de 0,55 F pour les ouvriers et 95,70 F pour les mensuels. Il est à noter que ces résultats correspondent à l'Action qui a été menée sur l'ensemble de la région depuis le 25 septembre (29 entreprises recensées ont fait 8 h de grève, après information, certaines 12 h, conférence de presse pour dénoncer les conditions de l'habillement, très bien reprises dans les journaux régionaux).

— Chez **ROSY (Habillement)** dans le Pas-de-Calais, refus du patron de répondre aux revendications de salaires des travailleurs, aussi, après l'échec sur le plan national, l'Action a démarré. Après 50 h de grève (2 h, 1h, ou 5 h par jour pour couper la journée de travail), les filles continuent l'Action jusqu'à satisfaction. Une marche de l'ensemble des grévistes a eu lieu jusqu'à BRUAY. Un télégramme fédéral de soutien dans l'Action a été envoyé à la section.

— MAY- DELDIQUE à LILLE :

Augmentation sur les salaires réels en plus des 0,25 F :

— 0,40 F pour les Tisserands aux sangles ;

— 0,20 F pour les Tisserands ruban ;

— 0,13 F pour le reste de l'ensemble du personnel.

▲ PAYS DE LOIRE

— **UGECO à NANTES** (confection militaire). Les revendications de salaires : 0,25 F étaient déposées et repoussées depuis plusieurs mois. Il y avait aussi les conditions de travail, des cadences de plus en plus dures depuis la mensualisation des salaires. (Certaines ouvrières de plus en plus nombreuses faisaient 9 H de présence pour 8 H payées pour faire le travail demandé). Des machines à coudre dont on ne trouve plus de pièces de rechange, aggravent encore les difficultés pour faire le rendement. Des locaux, il ne vaudrait mieux ne pas en parler, insalubres avec un toit qui dégringole sur la tête des ouvrières et où il faut un parapluie ou un plastique les jours de pluie...

De tout cela, les ouvrières en ont eu assez et la grève a été décrétée. Une grève active, dure, où la solidarité s'est très vite organisée, les travailleurs de chez UGECO avaient, en effet, à faire à forte partie et il a fallu s'organiser pour tenir.

Son Directeur, Monsieur **BERARD**, Président de la Chambre Patronale Confection Militaire, a tout fait pour laisser pourrir la grève. Après 15 jours, des propositions étaient faites mais ne correspondant pas aux demandes, elles ont été repoussées à l'unanimité. Le piquet de grève s'est installé devant l'usine pour empêcher les non-grévistes de travailler : « ils nous narguaient dans l'entreprise ». Découvrant la déter-

mination des grévistes de tenir jusqu'à satisfaction, l'employeur a fait appel à la CFT, les non-grévistes réclamaient la liberté du travail (surtout Cadres et Agents de Maîtrise et une trentaine d'ouvrières qui se sont laissées manipuler) pour tenter de diviser les travailleurs. Rien n'y a fait.

Aucune autre proposition patronale jusqu'au 35^e jour de grève ou, après demande de la C.F.D.T., un arbitrage a eu lieu (fait office de loi) qui donne comme résultat 0,15 F garantis, 0,10 F à valoir au 1^{er} novembre et 0,05 F à valoir au 1^{er} janvier. A l'heure où les grévistes avaient décidé de reprendre le travail en chantant l'International, après avoir en partie obtenu satisfaction, les « jaunes » décidaient, eux, la grève (les Cadres et Agents de Maîtrise) n'ayant pas participé aux négociations (on aura tout vu...) ils demandaient une entrevue avec la Direction qu'ils obtenaient bien entendu immédiatement. Le lendemain, n'avaient-ils pas le culot d'afficher « leur protocole d'accord », vite enlevé par les délégués C.F.D.T. La non indépendance vis-à-vis de la Direction était plutôt absente. La représentativité dans l'entreprise, très bientôt nous en reparlerons, les élections ont lieu début novembre. La grève a permis de découvrir de nombreuses militantes, les listes entières attendent les suffrages. La section est forte de plus de 200 adhérents.

Cette action a mis au grand jour le refus des patrons de négocier avec les organisations réellement représentatives des travailleurs et les tentatives patronales de plus en plus nombreuses d'implanter la C.F.T. Si la C.F.D.T. est combattue par le Gouvernement et le Patronat, c'est bien qu'elle est dans le vrai.

— **EXELSA - ANGERS.** Après 2 h de grève (1 h 30 pour un poste) obtenu 0,10 F en plus de l'accord du 6 octobre - 0,15 F pour deux postes.

▲ POITOU - CHARENTE

— **Aux Etablissements COUS-SEAU à CERIZAY dans les Deux-Sèvres,** 32 filles d'une même chaîne ont fait grève. La cause du mécontentement, une baisse de salaire de 36 à 84 centimes provoqués par un changement de fabrication (des chemises militaires à la place des imperméables). 1^{re} réaction du patron à ce mouvement, lock-out de la chaîne et refus de négociation. La section syndicale C.F.D.T. est en place depuis juin 71. Riposte patronale, mise en place de la C.F.T.C. Les filles en grève ne voulaient plus travailler au rendement et revendiquaient un salaire horaire. Une manifestation interprofessionnelle a été organisée le 3^e jour de la grève. Pendant ce temps, se déroulaient les négociations, les travailleurs ont obtenu :

— une augmentation de 0,40 F de l'heure pour les minima soit de 3,95 F à 4,35 F ;

— **la suppression du salaire lié au rendement.** La base de calcul pour ces ouvrières s'établira sur la moyenne des salaires d'octobre 70 à février 71 + 6 %. Aucun salaire ne pourra être inférieur. Les salaires supérieurs à cette date seront maintenus.

▲ ALSACE

— **Groupe SCHUMPH - Etablissement GLUCK (filature de Laine) à MULHOUSE.** Depuis le 19 octobre, 700 travailleurs sont en grève illimitée pour une augmentation de salaire de 0,70 F de l'heure. Très vite les militants du Haut-Rhin se sont solidarisés avec cette Action et ont fait appel à la solidarité financière. L'action se durcit, une manifestation interprofessionnelle s'est déroulée le 28 au soir devant le musée de voitures anciennes du P.D.G. (500 tacots, valeur estimée à 2 milliards et demi d'anciens francs). Les travailleurs se sont trouvés face à la police municipale, les gardiens de la Paix

et aux C.R.S. Résultats : quelques blessés légers. Face à cette riposte Gouvernement-Patrons, les travailleurs de chez GLUCK doivent avoir l'appui de tous les travailleurs, la solidarité doit être effective.

— **Haut-Rhin** - La représentativité de la C.F.D.T. dans les entreprises Textile a été recensée : C.F.D.T. 78,3 % - C.G.T. 15 % - C.G.C. 2,7 % - F.O. 2,6 % - Divers 1,4 %. D'autre part la C.F.D.T. est présente dans 35 entreprises sur 53, plus de 100 salariés et atteint 20 % de syndiqués.

▲ RHONE - ALPES

— **Habillement** - Des grèves ont eu lieu dans la région suite à l'échec des commissions paritaires nationales (Pierbè - S.L.V. - Occulta, à Lyon et à St-Chamond). Aucun résultat n'a été enregistré en ce qui concerne la décision

d'augmentation sur les salaires réels pour l'ensemble de la région.

— **La Cellophane de ST-MAURICE-DE-BEYNOST**. A la suite de l'action menée pour le paiement intégral de l'heure d'information pendant le temps de travail, cette revendication a été obtenue depuis juin 71.

▲ REGION PARISIENNE

Après deux commissions paritaires, **une augmentation** sur les minima a été obtenue **pour les Maîtres Tailleurs** de 5 %. Début décembre, il sera étudiée l'amélioration de la mensualisation.

▲ MILLAU

— **Confection vêtements de Cuir**. Une augmentation de 0,60 F de l'heure a été obtenue pour tous au 1^{er} septembre.

A TRAVERS L'ORGANISATION

■ CONSEIL FEDERAL

Il s'est tenu à BIERVILLE les 7 - 8 et 9 octobre. Analyse de la situation générale, action revendicative, problèmes internationaux, discussion texte C.G.T., débat important sur les problèmes financiers qui doivent être repris en décembre, formation et répartition des tâches, problèmes qui ont été abordés et réfléchis.

■ BUREAU FEDERAL

Le Conseil fédéral n'ayant pu le faire faute de temps, il a été procédé au contrôle de l'exécution du plan de travail, la désignation de responsables pour la période courant jusqu'au conseil fédéral de décembre, ainsi que la mise en place de groupes de travail tenant compte des finances. Le conseil national a été préparé ainsi que le groupe de travail interna-

tional qui aura lieu les 3 et 4 novembre, mise au point de l'action revendicative, surtout l'action retraite.

■ FORMATION

— **Week-end IMMIGRES** les 22 et 23 octobre à Paris avec 17 participants.

Travail de réflexion sur les causes de l'immigration et le rôle du capitalisme suivi d'un travail de recherche, à savoir : l'attitude que nous devrions avoir en régime socialiste.

A partir de cette réflexion et des conséquences concrètes et immédiates, rôle de la S.S.E., la région, la fédé, la confédé.

Il ressort l'importance pour les S.S.E. de réfléchir à ce problème et de permettre réellement aux

militants immigrés d'avoir leur place dans la S.S.E. pour qu'une prise en charge effective de leurs problèmes soit réalisée.

— **JOURNÉES D'ETUDES REGIONALES.** Dans le cadre de la formation fédérale, plusieurs journées se sont tenues : à CHALON-SUR-SAONE en Saône-et-Loire - à ROUEN en Haute Normandie - à FLERS dans l'Orne.

Ces journées de formation s'avèrent nécessaire pour aider les militants dans des régions non organisées.

— **J.E. du groupe D.M.C. NORD** le 1^{er} octobre. 20 responsables se sont réunis pour faire le point de la situation économique et syndicale, entreprise par entreprise.

Dans une 2^e partie un plan d'implantation concernant les entreprises de la région a été mise en place avec une répartition des tâches au niveau des responsables.

Pour terminer une réflexion a été faite face à l'action avant la réunion paritaire Textile et un programme de réunion a été établi pour l'année.

CONTACTS INTERNATIONAUX

— 28 septembre : réunion de travail avec les responsables inter-

nationaux pour faire le point des problèmes et préparer la conférence de table ronde de Comitextil de Venise du 29 septembre.

Nous avons reçu une proposition C.I.S.L. - C.M.T. pour prendre position sur document de la C.E.E. Refusant d'y souscrire, nous avons demandé une élaboration collective en tenant compte des positions du congrès de GARS et Confédérations Européennes C.M.T. et C.I.S.L.

— **Contacts avec une délégation Marocaine** le 15 octobre. Echange de vue intéressant sur :

- l'ouverture des barrières douanières,
- l'emploi en général,
- les conditions de travail au rendement,
- la conception du rôle du syndicalisme.

— **Participation de Roger TOUTAIN et de Claude THOMAS aux journées d'information organisées par la C.F.D.T. auprès de la C.E.E.**

— **Bureau International Fédération Textile - Habillement - C.M.T.** le 26 octobre. Des explications ont eu lieu. Les Belges et les Hollandais ayant très mal pris notre communiqué rendu public à l'issue du conseil fédéral.

Dernières minutes

● GLUCK - Alsace

Suite à une Commission de conciliation où les propositions suivantes ont été faites :

- avancer l'accord salaires du 1^{er} octobre au 1^{er} septembre,
- paiement du 1^{er} novembre,
- avance de 300 F remboursables en 4 mois,
- recommandation pour discuter dans l'entreprise,

les travailleurs ont décidé de reprendre le travail le 9 novembre. La section C.F.D.T. avait émis un avis défavorable à ces propositions insuffisantes.

● ROSY dans le Pas-de-Calais

Le patron n'étant pas syndiqué (il paraît que c'est trop cher...), il aura fallu 51 H. de grève pour imposer au patron l'augmentation régionale Habillement.

L'engagement d'appliquer les augmentations négociées sur le plan régional l'est ainsi pour tous les accords à l'avenir.

Malgré la reprise du travail dans ces deux entreprises, la solidarité reste encore nécessaire.

Textiles naturels

Accord applicable au 1er Octobre 1971

Depuis Janvier 71 il n'y avait pas eu d'accord national dans la branche **Textiles Naturels** et les barèmes n'avaient pas été revalorisés depuis Octobre 70.

A partir du 1er Octobre 1971 :

- **Salaire minimum** : 4,42 F.
- **Salaire réel** : applicable sur les salaires de Juin 71 :
 - Ouvriers : 0,25 F.
 - Mensuels : 4 % avec un minimum de 43,50 F.

Salaires et appointements de qualification

- **Ouvriers** : 1,76 F hiérarchisé + 2,18 F fixe.
Raccordements du coefficient 120 à 200.
- **Mensuels** : après le coefficient 200 : **4,94 F.**

PRÉCISIONS

☐ SALAIRE MINIMUM TEXTILE

Le minimum textile de 4,42 F au 1er Octobre 71 s'applique dès l'embauche (dans les conditions prévues par les articles 73 - 74 de la Convention).

Dans de nombreuses entreprises ou régions, il est supérieur.

☐ VALEUR DU POINT 100

Aucun accord n'étant intervenu sur les salaires depuis Octobre 70, il a été incorporé sur la partie fixe, les 0,10 F de Janvier 71, 0,25 F correspondant à une moyenne des augmentations obtenues dans les régions au 1er Avril 71, plus 0,25 F d'augmentation pour Octobre 71.

☐ RACCORDEMENT

Le raccordement part donc du coefficient 120 et va jusqu'au coefficient 200. Ce sont ces seuls chiffres qui doivent être appliqués. La valeur correspondant à la formule barémique étant inférieure pour tous les coefficients.

Pratiquement le « salaire de qualification » établi à partir de la formule barémique, n'intervient plus que pour le calcul des garanties individuelles et collectives des E.T.A.M. et pour la garantie collective au rendement des ouvriers ayant un coefficient de 180 à 200.

□ GARANTIE COLLECTIVE AU RENDEMENT

En plus des 12 % de garantie collective au rendement sur la partie hiérarchisée du salaire de qualification prévue dans la Convention, l'accord du 1er Octobre prévoit que la moyenne des rémunérations au rendement par poste doit dépasser de 0,35 F le salaire minimum garanti du poste prévu par le raccordement. Les 0,35 F s'appliquent jusqu'au coefficient 180, la garantie de 12 % ne donnant plus que pour les coefficients supérieurs. Le barème tient compte de ces divers éléments.

Certaines régions ont des garanties individuelles ou collectives supérieures à 12 %, c'est obligatoirement le calcul le plus avantageux qui doit être appliqué.

Accord du 1^{er} Octobre 1971

OUVRIERS

BAREMES SALAIRES OUVRIERS
et GARANTIES au RENDEMENT

Coefficients	Salaire de qualification	Minimum garanti	Garantie collective au rendement
100	3,940	4,42	4,77
101 à 105	4,028	4,42	4,77
106 à 110	4,116	4,42	4,77
111 à 115	4,204	4,42	4,77
116 à 120	4,292	4,42	4,77
121 à 125	4,380	4,50	4,85
126 à 130	4,468	4,58	4,93
131 à 135	4,556	4,66	5,01
136 à 140	4,644	4,74	5,09
141 à 145	4,732	4,82	5,17
146 à 150	4,820	4,90	5,25
151 à 155	4,908	4,98	5,33
156 à 160	4,996	5,06	5,41
161 à 165	5,084	5,14	5,49
166 à 170	5,172	5,22	5,57
171 à 175	5,260	5,30	5,65
176 à 180	5,348	5,38	5,73
181 à 185	5,436	5,46	5,827
186 à 190	5,524	5,54	5,925
191 à 195	5,612	5,62	6,024
196 à 200	5,70	5,70	6,122

➤ Salaire minima

- du coefficient 100 à 120, minima 4,42 F.
- du coefficient 120 à 200, courbe de raccordement.

➤ Garanties collectives au rendement

- du coefficient 100 à 180 - salaire minimum de raccordement + 0,35 F.
- au-dessus du coefficient 180 : dépassement de 12 % de la partie hiérarchisée (1,76).

Accord au 1^{er} Octobre 1971

É. T. A. M.

APPOINTEMENTS MENSUELS MINIMA

(base 40 heures par semaine)

EMPLOYES - TECHNICIENS - AGENTS DE MAITRISE

Ces salaires sont calculés de la façon suivante :

- du coefficient 100 à 200 : à partir du raccordement ouvrier X 173 H. 33
- au-dessus du coefficient 200 : valeur du point 4.94 X Coefficient.

Après 3 ans d'ancienneté, il est garanti à chacun un salaire supérieur de 5 % au salaire de qualification.

- Garantie collective : 15 % au-dessus du salaire de qualification.

Coef.	Rémunération individuelle garantie		Coef.	Rémunération individuelle garantie	
	avant 3 ans d'anc.	après 3 ans d'anc.		avant 3 ans d'anc.	après 3 ans d'anc.
100 à 115	766,13	766,13	205	1012,70	1063,34
116 à 120	766,13	781,14	210	1037,40	1089,27
121 à 125	780,00	797,16	215	1062,10	1115,21
126 à 130	793,87	813,18	220	1086,80	1141,14
131 à 135	807,73	829,19	225	1111,50	1167,08
136 à 140	821,60	845,21	230	1136,20	1193,01
141 à 145	835,47	861,22	240	1185,60	1244,88
146 à 150	849,33	877,24	250	1235,00	1296,75
151 à 155	863,20	893,26	260	1284,40	1348,62
156 à 160	877,07	909,27	270	1333,80	1400,49
161 à 165	890,93	925,29	280	1383,20	1452,36
166 à 170	904,80	941,30	290	1432,60	1504,23
171 à 175	918,67	957,32	300	1482,00	1556,10
176 à 180	932,53	973,34	310	1531,40	1607,97
181 à 185	946,40	989,35	320	1580,80	1659,84
186 à 190	960,27	1005,37	330	1630,20	1711,71
191 à 195	974,13	1021,38	340	1679,60	1763,58
196 à 200	988,00	1037,40	350	1729,00	1815,45
			360	1778,40	1867,32

Nous voulons :

- La retraite à 60 ans avec 800 F mensuels minimum.
- Le respect du Droit Syndical et la liberté réelle dans l'entreprise.
- L'Heure payée par mois pour l'information et l'expression dans l'entreprise.
- Le rattrapage des salaires et des garanties avec les autres industries.
- L'amélioration des conditions de travail.
- La suppression du salarié lié au rendement.
- La garantie de l'Emploi et des ressources.

***Pour faire aboutir
ces revendications***

**TOUS UNIS DANS L'ACTION
ADHESIONS A LA C.F.D.T.**

HA BILLEMENT

CUI RS

TEX TILES

1972

Fédération HA-CUI-TEX C.F.D.T

CFDT

- 1972 -

HA CUI TEX

1972 JANVIER ○ 7 h 46 à 16 h 2	FÉVRIER ○ 7 h 24 à 16 h 46	MARS ○ 6 h 34 à 17 h 33	AVRIL ○ 5 h 30 à 18 h 20	MAI ○ 4 h 32 à 19 h 5	JUIN 1972 ○ 3 h 53 à 19 h 44
1 S Jour de l'An	1 M S. Elia	1 M S. Aubin	1 S S. Hugues	1 L Fête du Travail	1 J S. Justin
2 D Epiphanie	2 M Près. du Seigneur	2 J S. Charles le Bon	2 D PAQUES	2 M S. Boris	2 V S. Blandine
3 L S. Geneviève	3 J S. Blaise	3 V S. Guenolé	3 L S. Richard	3 M S. Phil. et Jacques	3 S S. Kévin
4 M S. Robert de R.	4 V S. Veronique	4 S S. Casimir	4 M S. Isidore	4 J S. Sylvain	4 D Fête-Dieu
5 M S. Edouard	5 S S. Agathe	5 D S. Olive	5 M S. Irène	5 V S. Judith	5 L S. Fernand
6 S. Melaine	6 D S. Gaston	6 L S. Colette	6 J S. Marcelin	6 S S. Prudence	6 M S. Norbert
7 V S. Raymond	7 L S. Eugénie	7 M S. Tédicé	7 V S. J.-B. de la Salle	7 D S. Gisle	7 M S. Marie-Thérèse
8 S S. Peggy	8 M S. Jacqueline	8 M S. J. de Dieu	8 S S. Julie	8 L Victoire 1945	8 J S. Médard
9 D S. Alis	9 M S. Apolline	9 J M. Carême	9 D S. Renaud	9 M S. Pacôme	9 V S. Diane
10 L S. Guillaume	10 J S. Arnaud	10 V S. Vivien	10 L S. Fulbert	10 M S. Solange	10 S S. Landry
11 M S. Paulin	11 V N.-D. de Lourdes	11 S S. Euloge	11 M S. Stanislas	11 J ASCENSION	11 D S. Barnabé
12 M S. Tatiana	12 S S. Félix	12 D S. Justine	12 M S. Jules	12 V S. Achille	12 L S. Phélicie
13 J S. Remi	13 D S. Béatrice	13 L S. Rodrigue	13 J S. Ida	13 S S. Rolande	13 M S. Ant. de Padoue
14 V S. Nina	14 L S. Valentin	14 M S. Mathilde	14 V S. Lidwine	14 D Fête J. d'Arc	14 M S. Elise
15 S S. Rachel	15 M S. Mardi gras	15 M S. Louise de M	15 S S. Paterno	15 L S. Denise	15 J S. Guy
16 D S. Marcel	16 M Cendres	16 J S. Bénédicte	16 D S. Bernadette	16 M S. Honoré	16 V S. Yolande
17 L S. Roselyne	17 J S. Alexis	17 V S. Patrice	17 L S. Etien. Harding	17 M S. Pascal	17 S S. Hervé
18 M S. Frisca	18 V S. Flavien	18 S S. Cyrille	18 M S. Parfait	18 J S. Eric	18 D Fête des Pères
19 M S. Marius	19 S S. Gabin	19 D S. Joseph	19 M S. Emma	19 V S. Yves	19 L S. Romuald
20 J S. Sébastien	20 D Carême	20 L PRINTEMPS	20 J S. Odette	20 S S. Bernard	20 M S. Silvere
21 V S. Agnès	21 L S. S. Damien	21 M S. Clémence	21 V S. Anselme	21 D PENTECOTE	21 M Fête
22 S S. Vincent	22 M S. Isabelle	22 M S. Léa	22 S S. Alexandre	22 L S. Emile	22 J S. Albin
23 D S. Barnard	23 M S. Lazare	23 J S. Victorien	23 D S. Georges	23 M S. D.ier	23 V S. Walter
24 L S. Fr. de Sales	24 J S. Modeste	24 V S. Catherine de S.	24 L S. Fidèle	24 M S. Donatien	24 S S. Jean-Baptiste
25 M Conv. S. Paul	25 V S. Roméo	25 S Annonciation	25 M S. Marc	25 J S. Sophie	25 D S. Prosper
26 M S. Paule	26 S S. Nestor	26 D Rameaux	26 M S. Alda	26 V S. Bérenger	26 L S. Antheime
27 J S. Angèle	27 D S. Honorine	27 L S. Habib	27 J S. Zita	27 S S. Augustin de C.	27 M S. Cyrille d'Alex.
28 V S. Th. d'Aquin	28 L S. Romain	28 M S. Gontran	28 V S. Valérie	28 D Fête des Mères	28 M S. Irénée
29 S S. Gléna	29 M S. Auguste C.	29 M S. Jonas	29 S S. Cath. de Sienne	29 L S. Aymar	29 J S. Pierre et Paul
30 D S. Martine	30 M S. Amédée	30 J S. Amédée	30 D Souv. Déportés	30 M S. Ferdinand	30 V S. Martial
31 L S. Marcelle	Ca. 31 Lr. 10 Ld. BA N. d'Ar 16 Epéche 14	31 V S. Benjamin		31 M Visit. de la Vierge Deberay & Peignot, Paris	

1972 JUILLET ○ 3 h 53 à 19 h 56	AOÛT ○ 4 h 26 à 19 h 28	SEPTEMBRE ○ 5 h 9 à 18 h 32	OCTOBRE ○ 5 h 51 à 17 h 28	NOVEMBRE ○ 6 h 39 à 16 h 29	DÉCEMBRE ○ 7 h 24 à 15 h 55
1 S S. Thierry	1 M S. Alphonse	1 V S. Gilles	1 D S. Thér. de l'E.-J.	1 M TOUSSAINT	1 V S. Florence
2 D S. Martinien	2 M S. Eusèbe	2 S S. Hébert	2 L S. Léger	2 J Défunts	2 S S. Viviane
3 L S. Thomas	3 J S. Lydie	3 D S. Grégoire	3 M S. Gérard	3 V S. Hubert	3 D Avent
4 M S. Florent	4 V S. J.-M. Vianney	4 L S. Rosalie	4 M S. Fr. d'Assise	4 S S. Charles	4 L S. Barbara
5 M S. Antoine-Marie	5 S S. Oswald	5 M S. Ralssa	5 J S. Fleur	5 D S. Sylvie	5 M S. Gérald
6 J S. Mariette	6 D Transfiguration	6 M S. Bertrand	6 V S. Bruno	6 L S. Bertille	6 M S. Nicolas
7 V S. Raoul	7 L S. Gaston	7 J S. Reine	7 S S. Serge	7 M S. Carine	7 J S. Ambroise
8 S S. Thibaut	8 M S. Dominique	8 V Nativité	8 D S. Pélagie	8 M S. Geoffroy	8 V S. Conception
9 D S. Amandine	9 M S. Amour	9 S S. Alain	9 L S. Denis	9 J S. Théodore	9 S S. P. Fourier
10 L S. Ulrich	10 J S. Laurent	10 D S. Inès	10 M S. Ghislain	10 V S. Léon	10 D S. Romaric
11 M S. Benoît	11 V S. Claire	11 L S. Adelphe	11 M S. Firmin	11 S Armistice 1918	11 L S. Daniel
12 M S. Olivier	12 S S. Clarisse	12 M S. Apollinaire	12 J S. Wilfried	12 D S. Christian	12 M S. J.-F. Chantal
13 J S. Henri et Joël	13 D S. Hippolyte	13 M S. Aimé	13 V S. Gérard	13 L S. Brice	13 M S. Lucie
14 V FÊTE NATION.	14 L S. Evard	14 J La Croix Glor.	14 S S. Juste	14 M S. Sidoine	14 J S. Odile
15 S S. Donald	15 M ASSOMPTION	15 V S. Roland	15 D S. Térésa	15 M S. Albert	15 V S. Ninon
16 D N.-D. Mt Carmel	16 M S. Arnel	16 S S. Edith	16 L S. Edwige	16 J S. Marguerite	16 S S. Judicaël
17 L S. Marina	17 J S. Hyacinthe	17 D S. Robert Bellar.	17 M S. Baudouin	17 V S. Elisabeth	17 D S. Glatien
18 M S. Frédéric	18 V S. Hélène	18 L S. Nadège	18 M S. Luc	18 S S. Ande	18 M S. Urbain
19 M S. Arsène	19 S S. Jean Eudes	19 M S. Emilie	19 J S. René	19 D S. Conard	19 L S. Abraham
20 J S. Elie	20 D S. Bernard	20 M S. Davy	20 V S. Aline	20 L S. Edmond	20 M S. J. HIVER
21 V S. Victor	21 L S. Christophe	21 J S. Matthieu	21 S S. Céline	21 M S. Gélase	21 S F.-Xavier C.
22 S S. Marie-Madel.	22 M S. Symphorien	22 V AUTOMNE	22 D S. Elodie	22 M S. Cécile	22 S S. Armard
23 D S. Brigitte	23 M S. Rose de Lima	23 S S. Constant	23 L S. Jean de C.	23 J S. Clément	23 D S. Adèle
24 L S. Christine	24 J S. Barthélémy	24 D S. Thécle	24 M S. Florentin	24 V S. Augusta	24 L N O d L
25 M S. Jacques	25 V S. Louis	25 L S. Hermann	25 M S. Crépin	25 S S. Catherine L.	25 M S. L vier 8
26 M S. S. Anne et J.	26 S S. Natacha	26 M S. Côme et Dam.	26 J S. Dimitri	26 D S. Conrad	26 M S. le an Apôtre
27 J S. Nathalie	27 L S. Monique	27 M S. Vinc. de Paul	27 V S. Emeline	27 L S. Séverin	27 J S. L. s cents
28 V S. Samson	28 L S. Augustin	28 J S. Wenceslas	28 S S. Simon et Jude	28 M S. Jacq. de la M.	28 V S. D. id
29 S S. Martha	29 M S. Sabine	29 V S. Michel	29 D S. Narcisse	29 M S. Saturnin	29 S S. R. 487
30 D S. Juliette	30 M S. Fiacre	30 S S. Jérôme	30 L S. Bienvenue	30 J S. André	30 S S. Symestre
31 L S. Ign. de Loyola	31 J S. Artiste		31 M S. Wolfgang	Deberay & Peignot, Paris	

HA CUI TEX

CFDT

- 1972 -